



Haute-Normandie

## COMPTE RENDU DU CE DU 18 DECEMBRE 2014

Déclaration du SNAP pour maintenir l'EID à une heure au-delà du 31 décembre -> le DR accepte de maintenir pour encore 1 ou 2 mois (selon le degré d'appropriation par les agents)

### **Point 1/ Approbation du PV du mois d'octobre: le PV est adopté à l'unanimité :**

### **Point 2/ Informations générales /actualités:**

Le DR remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur investissement tout au long de l'année

- L'accord sur la classification est ouvert à signature jusqu'au 19 décembre. L'accord a été présenté en réunion mensuelle des directeurs pour information dans les agences
- La nouvelle convention tripartite (convention sur 4 ans) a été présentée cette semaine au bureau de l'UNEDIC et au conseil d'administration de Pôle Emploi / présentation puis processus d'information - consultation en CCE courant janvier / de là découlera le plan stratégique courant février, et qui sera ensuite présenté aux cadres.
- Décision a été prise en conseil des ministres de confirmer le DG dans ses fonctions
- Baromètre social: le document est si bien présenté que la situation à Pôle Emploi s'améliore!!! (les formulations sont positives).
- Le document a été présenté en multilatérale au national, mais pas encore en CCE.

**Intervention SNU:** combien d'agents ont été interrogés? Combien ont répondu? Il est important de connaître l'échantillon...

Réponse DR: la moitié du personnel a été interrogée, soit environ 23000 à 24000 agents. Le taux de réponse est d'environ 55% -> le baromètre social se base donc sur les réponses d'environ un quart de l'effectif.

Le point de faiblesse est le rythme soutenu et la DR s'engage à être vigilante à l'accompagnement des encadrants.

**Intervention SNU:** Il est regrettable que la réponse de la DG au rythme soutenu consiste en un accompagnement, et non en des mesures d'allègement de ce rythme!

Réponse de la DR: comme l'explique le DG, "qui paye décide"

**Intervention SNU:** La convention tripartite va notamment modifier l'inscription, le rythme des changements restera conséquent sur les 3 prochaines années pour les agents.

Réponse DR: les modifications concernant l'inscription vont permettre de dégager plus de temps pour le diagnostic

- Concernant la régionalisation, le DR ne sait pas pour le moment quelle forme prendra la direction régionale de la Normandie, et rappelle que le président des régions de France souhaite une territorialisation de l'emploi (les régions ayant déjà la main sur l'économique, la formation, et l'orientation), mais que Pôle Emploi est et reste pour le moment un établissement public national,

même si des expérimentations sur une délégation de l'accompagnement aux régions pourraient avoir lieu: l'UNEDIC et l'Etat sont financeurs donc décideurs.

- Tableaux de bord: peu d'heures supplémentaires en novembre ( moins de volontaires et/ou des volontaires ayant déjà atteint leur quota annuel d'heures supplémentaires) / la DR travaille toujours sur les disparités entre les sites concernant les radiations administratives.
- Point immobilier: le site de Quevilly déménage en janvier / l'ouverture de Luciline dépend de l'avancée des travaux / le site de Cauchoise reste à Cauchoise (en cours d'instruction à la DG)
- La situation à Quevilly est évoquée et il est demandé à la direction régionale de communiquer au collectif de Quevilly des éléments du rapport de l'inspection du travail.

**Suspension de séance**, à l'issue de laquelle l'ensemble des OS demande le report des autres points (sauf le point RH) au prochain CE, vu l'heure tardive.

Le DR ne voulant pas décaler d'un mois le processus d'information/consultation sur la mise en place de l'équipe relation entreprise dédiée, **un CE supplémentaire est programmé le 22 janvier.**

### **Point 5/ Point Ressources Humaines:**

Les résultats de la BDE seront diffusés ce vendredi 19 décembre.

**Point 6/ Commission Oeuvres Sociales:** pas de dossier ce mois-ci

Clôture du CE

## **Poursuite du CE le 22/01/2015**

### **Point 3/ Déploiement du conseiller dédié entreprise**

- Explication sur le déploiement sur notre compte-rendu Ce du mois de novembre.
- Contrairement à ce qui avait été annoncé lors des derniers CE, la file ODIGO restera bien dans les agences.
- Les agents dédiés entreprise seront regroupés dans la même équipe.
- Les conseillers seront choisis sur la base du volontariat par leur ELD, tous les agents peuvent postuler.
- L'effectif estimé pour la région est 80 agents ETP
- Les conseillers dédiés seront sur l'activité entreprise entre 70 et 80% du temps de travail et entre 20 et 30 % sur les activités communes (EID, accueil)

**Intervention SNU:** Sur la base de quel critère se fera le choix de l'ELD ?

Réponse DR: L'ELD aura une grille d'objectivité

**Intervention SNU:** Est-ce que les fiches de poste auront un impact sur les demandes de mutation ?

Réponse DR: Non aucun impact

**Intervention SNU:** Peut-on avoir un calendrier plus précis ? Peut-on avoir une précision sur le nombre de conseillers dédiés à l'entreprise site par site ?

Réponse DR: Non sur le calendrier car c'est un calendrier macro. Il n'y a pas de date précise pour nous laisser une souplesse.

Nous pourrions vous transmettre une répartition par agence, mais prévisionnelle.

**Intervention SNU:** Si on s'aperçoit que la charge de l'activité entreprise est plus importante que prévue, est-ce qu'il y aura un ajustement ? D'autant plus qu'il est prévu de doubler le nombre de portefeuille renforcé.

**Réponse DR:** Les agences travailleront sur des plannings simulés. Il est prévu à terme de dégager du temps en agence par la sous-traitance de la file IDE (3949) ainsi qu'avec les prestations Activ' emploi et Activ' projet

**Intervention SNU:** L'animateur fonctionnel aura-t-il une mission ou le poste sera-t-il diffusé sur la BDE ?

**Réponse DR:** Le poste sera diffusé sur la BDE mais sans création de poste.

Un adjoint au DAPE ou un REP pourraient prendre cette fonction.

#### **Point 4/ Information sur Mail.net**

- Confirmation du délai de réponse maximal de 72H.
- A partir du 26 janvier, tous les demandeurs déjà inscrits verront l'adresse mail de leur conseiller référent

**Intervention SNU:** Nous vous alertons sur la gestion des mails en l'absence des conseillers. En effet, dans ce cas, les mails sont dispatchés aux agents présents par l'ELD. Aucun nom ne figure habituellement sur les mails envoyés par les conseillers aux demandeurs, ce qui signifie que le demandeur croira que c'est son conseiller qui lui répond.

Vos contacts pour ce CE: Dorothée Leclerc – Maryam Leclerc - Myriam Ziati

**Le SNU Pôle Emploi FSU Haute-Normandie**

90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr)

**Le Service Public? Une idée d'avenir!**